

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3383 - JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

PAIX ET SÉCURITÉ

Les parlementaires débattent du statut particulier des anciens chefs d'État

En conclave à Brazzaville depuis hier, les parlementaires des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (Cirgl) ont inscrit, à l'ordre du jour de leur réunion, des questions de paix et de sécurité dans cet espace communautaire ainsi que le statut particulier des anciens chefs d'État.

L'argument qui a milité en faveur de ce dernier point est consécutif au constat général selon lequel les anciens présidents sont souvent à l'origine des conflits armés. Ces assises sont placées sur le thème « Dix ans du forum des parlements de la Cirgl : réalisations, défis et perspectives ».

Page 2



Les parlementaires de la Cirgl

POINT DE VUE

Le Pr Christophe Bouramoué livre son opinion sur le CHU de Brazzaville



Ancien ministre de la Santé et des affaires sociales, le Pr Christophe Bouramoué a exercé pendant plusieurs années comme chef des services médicaux puis du service de cardiologie et de médecine interne de l'actuel Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville.

À la retraite depuis 2006, il dit se prévaloir d'un « attachement particulier » pour cet établissement sanitaire qu'il connaît bien et tente, dans cet article parvenu à notre rédaction et que nous publions en trois volets, de souscrire à la réflexion d'ensemble sur le meilleur moyen d'obtenir que « le gouvernement, grâce au CHU rénové, vise l'objectif de zéro évacuation sanitaire à l'étranger dans les quatre ou cinq ans à venir ». Page 5

CENTRAFRIQUE

Redéploiement des forces de sécurité à la frontière du Cameroun

Les autorités centrafricaines vont déployer, d'ici au 8 décembre, avec l'appui de l'Union européenne, des éléments de la police et de la gendarmerie sur le corridor Bangui-Beloko, localité frontalière du Cameroun. Prévus pour une période de dix-mois, pour un montant de 8,1 millions d'euros, l'opération s'inscrit dans le cadre du projet d'affermissement de l'autorité de l'État visant à stabiliser l'ouest du pays. Page 7

RÉGION DES GRANDS LACS

La Cirgl contre l'exploitation illicite des mines



Vue d'ensemble de la salle à l'ouverture des travaux

En vue de la mise en œuvre de l'Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des mines, des experts des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (Cirgl) statuent à Brazzaville sur la nécessité d'une stratégie rapide, conformément à l'accord de Lusaka de 2010.

Réunis sur le thème « Lutte contre l'exploitation illégale des

ressources naturelles dans la région des Grands lacs », les experts s'engagent à mettre en œuvre la décision du dernier sommet des chefs d'État dans le cadre du mécanisme régional de certification.

Page 3

Éditorial
Implication

Page 2

Editorial

Implication

Très significatives des changements qui s'opèrent au sein de la société congolaise et qui résultent, pour une large part, des difficultés auxquelles notre nation se trouve confrontée dans le moment présent, très significatives donc sont les conclusions sur lesquelles ont débouché les travaux de la Conférence épiscopale du Congo et qui ont été rendues publiques, dimanche dernier, en l'Eglise Saint Pierre Claver de Bacongo. Très significatives car, ces conclusions n'esquivent aucun des problèmes qu'il nous faut traiter collectivement et individuellement si nous voulons leur apporter des solutions durables.

Sans entrer dans le détail de ce document qui est aujourd'hui largement diffusé et que nous synthétiserons dans un prochain numéro, le message envoyé par les évêques du Congo peut ainsi se résumer : la jeunesse doit être plus que jamais l'objet de toutes les attentions, des autorités publiques comme des simples individus, des enseignants comme des acteurs économiques, des églises comme des institutions sociales, des forces de l'ordre comme des collectivités locales. C'est elle, en effet, qui commandera dans le proche avenir la marche vers le progrès de la société tout entière et qui commandera donc le destin du Congo.

Enoncée en termes aussi simples – donc compréhensibles par chacun – que précis face à la foule qui s'est pressée quatre heures durant devant l'autel où officiaient les évêques et le nonce apostolique représentant le pape François, cette vérité a d'autant plus marqué les esprits qu'elle était illustrée par de nombreuses citations tirées des propos tenus sous diverses formes par les plus hautes autorités de l'Eglise tout au long des derniers siècles. Elle reliait le présent au passé et rappelait très opportunément à chacun que la paix d'une nation dépend, depuis la plus haute antiquité, de sa capacité à former, à éduquer, à encadrer les jeunes mais aussi et surtout que cette tâche doit être perçue comme un devoir par toutes les composantes de la société, que celles-ci soient publiques ou privées.

Sans doute cet engagement de l'Eglise catholique en faveur des jeunes ne date-t-il pas d'aujourd'hui. Mais la force avec laquelle il se trouve aujourd'hui affirmé à Rome, puis relayé avec tout autant de force chez nous comme ailleurs, témoigne que la sagesse, la raison, le pragmatisme, le bon sens gagnent du terrain. Un signal d'espoir pour tous les peuples de la Terre qui ne saurait être sous-estimé.

Les Dépêches de Brazzaville

FORUM DES PARLEMENTS DE LA CIRGL

La sécurité et le statut des anciens chefs d'Etat au cœur des débats

Les deux sujets y compris celui de la bonne gouvernance et bien d'autres sont à l'ordre du jour de la neuvième session ordinaire de l'Assemblée des parlements de la sous-région, ouverte le 5 décembre à Brazzaville.



Une vue de la tribune officielle à l'ouverture des travaux/Adiac

Les assises de la neuvième session ordinaire du Forum des parlements des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (FP-Cirgl) se tiennent sur le thème « Dix ans du FP-Cirgl: réalisations, défis et perspectives ». Elles réunissent les présidents des Sénats et des Assemblées nationales, les sénateurs et les députés venus de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo (RDC), du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan, de la Tanzanie, de la Zambie et du Congo, pays hôte.

Les parlementaires de la Cirgl mettront à profit les deux jours de travaux pour proposer des solutions et apporter des palliatifs à un certain nombre de problèmes inhérents à la quiétude et la bonne marche au sein de cet espace communautaire.

Ainsi, ils orienteront leurs débats, en priorité, vers la problématique

sécuritaire et humanitaire au sein de cette zone sous-régionale, en vue de garantir aux Etats membres une quiétude générale. De manière particulière, l'Assemblée plénière appréciera la situation sécuritaire dans l'est de la RDC, au Burundi, en RCA et au Soudan du sud, où il est signalé la résurgence des violences entre belligérants.

Les participants réfléchiront également à la possibilité d'attribuer à tous les anciens chefs d'Etat de la zone communautaire un statut particulier, ayant constaté que ces personnalités souvent délaissées sont, dans la plupart des cas, à l'origine des conflits armés. L'option prise par les parlements de la Cirgl vise à prévenir d'éventuels troubles au sein des Etats membres.

« En structurant leur action autour des problématiques essentielles de paix et de sécurité, de bonne gouvernance, du développement économique, de l'humanitaire et du social, du genre et enfants et des per-

sonnes vulnérables, nos parlements jouent un rôle crucial dans la résolution des conflits dans nos Etats. Votre session va aussi examiner la question du statut des anciens chefs d'Etat », a indiqué le président du Sénat congolais, Pierre Ngolo, qui a ouvert les travaux au nom du président de la République.

Au cours de cette session ordinaire, marquant aussi le 10^e anniversaire du FP-Cirgl, les parlementaires débattront aussi du budget 2019-2020 de leur organisation. L'objectif est de donner à cette institution les moyens financiers nécessaires lui permettant de bien mener ses actions et de développer des ambitions.

Les participants vont également adopter le rapport d'activités et financier annuel du FP-Cirgl au titre de l'année 2018 ainsi que l'audit au titre de l'année 2017.

La neuvième session ordinaire de la FP-Cirgl se clôture ce jeudi après-midi.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RÉGION DES GRANDS LACS

Les experts préparent la cinquième réunion des ministres des Mines de la Cirgl

Prélude à la rencontre des ministres qui aura lieu le 7 décembre à Brazzaville, les membres du comité régional sont en conclave du 5 au 6 décembre sur le thème « Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands lacs ».

L'objectif de la dix-huitième réunion des experts est de renouveler l'engagement du sommet spécial de Lusaka en 2010, sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, huit ans après son adoption ; d'élaborer un rapport sur l'état de la mise en œuvre de chacun des six outils de l'Initiative régionale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (Cirgl) dans chaque Etat membre ; d'examiner et adopter la stratégie diligente sur l'or artisanal. Les modalités pratiques de la mise en œuvre du mécanisme

d'autofinancement après son approbation par le septième sommet ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement, tenu en octobre 2017, seront décrits. Les experts vont également s'engager à mettre en œuvre la décision du dernier sommet des chefs d'Etat dans le cadre du mécanisme régional de certification, etc.

« Après la dix-septième réunion du comité régional tenue en juin dernier, des progrès considérables ont été accomplis en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les feuilles de route élaborées par les Etats membres seront présentées à cette réunion », a déclaré le secrétaire exécutif de la Cirgl, Zachary Muburi-Muita, à l'ouverture de la dix-huitième réunion du comité régional.

Présidant les travaux de ce comité, le ministre congolais des Mines, Pierre Oba, a invi-



Vue d'ensemble de la salle à l'ouverture des travaux

te les experts à avancer dans leurs échanges, notamment sur les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre

effective du protocole de Lusaka. « Évitez de tourner en rond comme la plupart des organisations africaines de ce

genre. Nous attendons de vous des avancées réelles », a-t-il conclu.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE

Léon Juste Ibombo présente la stratégie du Congo

Le ministre congolais de tutelle s'est exprimé à l'occasion des assises organisées du 22 au 23 novembre, dans la capitale française, Paris.

Les dirigeants d'entreprises de services numériques, les directeurs de systèmes d'information, les organisations patronales africaines, les personnalités politiques et représentants de la société civile ont dressé, lors des assises sur la transformation digitale en Afrique, les enjeux et défis portés par l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) sur ce continent. Selon ces professionnels du numérique, l'IA essaime déjà en Afrique mais devrait être réellement implantée d'ici trois à quatre ans, constituant à la fois une énorme opportunité de développement pour le continent mais aussi un défi auquel il convient de se préparer.

Au cours de son intervention, le ministre congolais des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique a rappelé que le président Denis Sassou N'Guesso a placé le numérique comme cinquième axe de son projet de société, afin d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique. « Nous avons la base de l'économie numérique à travers les infrastructures. Nous sommes membres du consortium WACS avec notre opérateur historique Congo-Télécom. Nous sommes aussi en train de finaliser deux autres projets pour interconnecter le Congo avec des pays voisins. Nous avons finalisé les travaux



Le ministre Léon Juste Ibombo

d'interconnexion avec le Gabon et avons lancé des études qui sont achevées et, sous peu, nous allons signer des contrats pour interconnecter le Congo et le Cameroun à travers un câble souterrain, et le Congo avec la RCA, à travers un câble sous fluvial », a déclaré Léon Juste Ibombo.

Il a fait savoir que l'économie numérique au Congo constitue l'ambition du chef de l'État, parce que c'est la nouvelle révolution, « la seule révolution que l'Afrique n'a pas le droit de rater ». C'est pourquoi, a-t-il signifié, le Congo travaille pour s'arrimer à cette nouvelle dynamique. Pour ce faire, Léon Juste Ibombo a indiqué que le gouvernement de la République du Congo a approuvé une stratégie de développement de l'économie numérique fondée sur trois piliers : le e-citoyen, le e-Gouv et le e-business.

Le pilier e-citoyen, a-t-il expliqué, est relatif à tous les services et contenus numériques pour le grand public. Le e-gouv est, quant à lui, lié aux services et contenus numériques pour le gouvernement et les administrations pu-

bliques et, enfin, le e-business est relatif aux services et contenus numériques pour les entreprises. Il servira de référentiel et permettra de positionner le digital comme un secteur majeur dans la diversification de l'économie du Congo. « Le gouvernement, sous la férule du Premier ministre, Clément Mouamba, a déjà analysé les lois sur la protection des données à caractère personnel, sur les transactions électroniques, sur la cybersécurité et cybercriminalité et nous allons mettre en place une agence nationale de sécurité des systèmes d'information. L'ambition du gouvernement congolais est de faire du numérique un levier important pour la compétitivité de nos entreprises. Et pour cela, des bases sont déjà posées : les infrastructures, l'arsenal juridique et faire en sorte qu'à travers la révolution du digital, les jeunes puissent avoir de l'emploi », a-t-il dit.

Léon Juste Ibombo a ajouté que le mobile banking, qui connaît un développement extraordinaire, constitue actuellement, pour l'économie congolaise, une opportunité pour assurer l'inclusion

financière, y compris dans les zones les plus reculées, notamment grâce au réseau postal.

Des Projets ambitieux

Le ministre Ibombo a cité un certain nombre de projets actuellement en cours, à savoir le projet d'alphabétisation numérique qui consiste à introduire le numérique dans le cursus de formation du primaire jusqu'au supérieur ; le projet de caravane numérique pour sensibiliser l'ensemble des acteurs ; l'implantation des centres communautaires pour permettre une inclusion numérique ainsi que le projet e-éducation.

En outre, il a également informé que le Congo a finalisé un accord avec la Banque africaine de développement pour mettre en place un data center, afin que les données soient hébergées dans le pays. Le Congo, a poursuivi Léon Juste Ibombo, va également mettre en place un incubateur avec un fonds, pour aider les jeunes à pouvoir exercer dans ce secteur. « Un autre projet qui nous tient à cœur est celui de l'interopérabilité entre les plates-formes de gestion de monnaie électronique. L'autre projet qui est en train d'être finalisé est celui du timbre électronique qui permettra d'avoir la meilleure traçabilité pour tous les actes administratifs », a assuré le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Faire du Congo un Hub

Léon Juste Ibombo a souligné que

la vision du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, est de faire du Congo un hub. A ce sujet, a-t-il expliqué, le pays travaille essentiellement sur deux grands projets : la couverture nationale en télécommunications, où la fibre optique a déjà été déployée de Pointe-Noire à Ouesso, ainsi que le projet Central Africa Backbone, qui permet d'être interconnecté avec les pays voisins. « Nous avons une fibre entre Brazzaville et Kinshasa, entre Brazzaville et Libreville et nous serons demain interconnectés avec Bangui et Yaoundé », a-t-il noté.

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique a laissé entendre que la stratégie du pays dans le secteur du numérique est fondée sur le partenariat public-privé. « Nous analysons avec les partenaires pour voir de quelle manière le numérique sera réellement un levier pour le développement de nos économies. Nous souhaitons également renforcer nos capacités sur la question de l'intelligence artificielle et du big data. Dans le cadre de la loi des finances de cette année, nous avons présenté et fait adopter un fonds d'accès pour les communications électroniques qui permettra au gouvernement, qui a l'obligation d'assurer le service universel, d'aller dans certaines localités où les opérateurs ne peuvent pas se rendre par rapport à leurs cahiers des charges, pour interconnecter toutes zones non encore connectées », a conclu le ministre.

Dani Ndungidi

TRIBUNE LIBRE

A propos de notre gouvernance: restaurer les règles de la comptabilité des matières et des immeubles

A l'heure de la vérité, de la rigueur et de la rupture, il est nécessaire de rappeler que la loi de notre pays a prévu des règles pour la comptabilité des matières et des immeubles.

Ces règles sont contenues, pour la plupart, dans l'instruction générale du 12 juillet 1935, amendée par un décret portant règlement général sur la comptabilité des matières et des immeubles appartenant à la République du Congo en date du 31 décembre 1961.

Etant donné que le patrimoine de l'Etat s'accroît chaque année et pour parvenir à une saine gestion des biens mobiliers et immobiliers du pays, dont les principes semblent avoir été perdus de vue dans l'ensemble des services de la République, il serait hautement nécessaire de rappeler les douze points cardinaux de cette réglementation en vigueur.

1. La comptabilité des matières sera tenue par service et par budget. Mais cette comptabilité sera tenue par rubrique budgétaire unique pour chaque service ;

2. Le compte de gestion tenu précédemment en quantités est remplacé par le Grand livre à tenir en quantités et en valeurs sur lequel tous les articles seront portés séparément, par numéro de la nomenclature sommaire ;

3. La nomenclature sommaire ne comporte que treize rubriques générales de classement ;

4. Les dépositaires comptables peuvent, réglementairement, effectuer toutes les opérations confiées aux comptables gestionnaires ;

5. Des pouvoirs étendus sont accordés aux chefs des services ordonnateurs en matières leur permettant de régler ou d'approuver eux-mêmes certaines opérations ;

6. La tenue de la comptabilité du matériel en approvisionnement ou en service est limitée aux matières et objets non périssables ou non destinés à l'entretien et à la consommation courante et aux matières non employées aux travaux ;

7. La comptabilité du matériel en service ne s'applique qu'aux objets de valeur unitaire supérieure à 5 000 F CFA ;

8. La tenue de la comptabilité administrative englobe, sous réserve qu'ils rentrent dans la catégorie du matériel en service les matières, articles et objets destinés aux travaux, des médicaments destinés aux traitements des malades, des vivres et denrées destinés à l'alimentation des rationnaires quels qu'ils soient, des ingrédients, carburants et combustibles, enfin, des articles d'une valeur unitaire et supérieure à 5 000 F CFA ;

9. Aucun service ne peut entreprendre soit à l'entreprise, soit en régie sans l'établissement de documents comptables permettant le contrôle des matériaux et de la main d'œuvre utilisés aux travaux et la détermination du prix de revient ;

10. La matricule des propriétés immobilières bâties et non bâties est confiée au service des domaines et de la propriété foncière pour des propriétés appartenant à l'Etat ; elle est de la compétence des maires pour la propriété communale ;

11. Les documents à fournir en fin d'année sont centralisés par l'Inspection générale d'Etat qui exerce un contrôle général sur les comptabilités matières et des propriétés immobilières de la République ;

12. Le règlement en vigueur tient compte de l'organisation du territoire. Il peut être modifié ou complété par des réglementations spéciales concernant des services ou organismes fonctionnels sous un régime particulier (magasins généraux d'approvisionnement, exploitations industrielles, postes et télécommunication, garages, etc.).

Dans notre pays, les textes en vigueur indiquent la nomenclature sommaire du matériel soumis à la comptabilité matières ; il s'agit exactement de :

- Meubles et objets d'ameublement ; literie et couchage ;
- Matériel d'habillement et d'équipement ;
- Matériel de campement et harnachement ;
- Matériel de guerre ;
- Outillage, instruments et appareils divers ;
- Matériel de transport et accessoires ;
- Matériel flottant et accessoires ;
- Matériel des voies ferrées et accessoires ;
- Bibliothèques, ouvrages de sciences et arts ;
- Animaux vivants ;
- Drogues, médicaments, objets de pansement ;
- Matériel non classé ci-dessus ;
- Matériel destiné à être vendu.

Ici aussi, on peut être permis d'exposer que la loi congolaise est vaste, claire et suffisante pour permettre aux gestionnaires comptables et aux dépositaires comptables en place de la mettre en application, et aux gouvernants, pour la bonne règle, de sanctionner les indéclicats.

Emile-Aurélien Bongouandé

DROITS HUMAINS

Le peuple autochtone nécessite un accompagnement

Le souhait a été émis le 4 décembre, à Brazzaville, par les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la promotion des droits de la population autochtone, lors de la réunion multi-acteurs avec les organisations de la société civile, partenaires au développement, le système onusien et l'administration publique, organisée par l'Observateur congolais des droits de l'homme (OCDH) à l'Ecole de chemin de fer.



Des acteurs de la promotion de droits de l'homme en réunion / Adiac

L'accompagnement du peuple autochtone doit se faire dans la conscientisation dans tous les domaines, en l'impliquant dans chaque secteur d'activité ainsi qu'en l'encourageant à l'unité dans les associations.

Ce peuple est victime de discrimination et de marginalisation et connaît de sérieux problèmes d'accès à la santé, à l'éducation, aux ressources, au logement, à la justice et bien d'autres, a expliqué le directeur exécutif de l'OCDH, Trésor Nzila.

Selon lui, ce peuple n'a pas besoin d'aide mais de droits car, il ne jouit pas de ses droits civils, politiques, économiques et socio-culturels. « Avec des habitations complètement ignorées et des ménages pauvres, les autochtones n'ont pas la liberté de vendre leurs produits dont le prix est dicté par le Bantou au niveau des marchés, parce qu'ils n'ont pas de places », a-t-il décrié.

Le directeur général de la Promotion des peuples autochtones, Justin Assomoyi, a, quant à lui, renchéri

qu'il faut une sensibilisation en tenant compte de l'action sociologique, culturelle et environnementale. En matière de justice, a-t-il signifié, le peuple autochtone commet d'énormes bavures. Il pose des actes criants sous l'effet d'ivresse. Devant la justice, il jouit parfois de son ignorance et sa vulnérabilité comme droits. « Le peuple autochtone manque d'information judiciaire. A cela, des initiatives ont été prises pour créer des forums afin de parler de la justice en milieu autochtone », a-t-il indiqué.

Notons que la réunion a été organisée par l'OCDH dans l'objectif de présenter les préoccupations des peuples autochtones identifiées lors des missions sur le terrain, de formuler et discuter sur les propositions de partenariat entre les acteurs et de partager les expériences et stratégies d'action afin d'envisager, au-delà du dialogue, des partages d'information et d'action et bâtir des alliances en matière de plaidoyer.

Lydie Giisèle Oka

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

POINT DE VUE

Propos sur l'actuel Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHUB)

Les invectives persistantes sur le CHUB surnommé «CHU-Tue» depuis quelques années, à tort sans doute, ainsi que la récente et désormais historique grève de cet établissement m'interpellent à plus d'un titre, avant tout parce que j'ai été l'initiateur et le coorganisateur de cette institution. En outre, j'ai été, de 1974 à 2006, année de mon départ à la retraite, chef des



services médicaux puis du Service de cardiologie et de médecine interne de cet hôpital général devenu CHU. Enfin, nommé ministre de la Santé publique et des affaires sociales en 1984, j'étais censé gérer le dossier en question, mais j'ai quitté ce poste en 1986 et perdais ipso facto la responsabilité de ce dossier. Rappelons enfin que le CHU dont les travaux ont été achevés en 1987, a été inauguré en 1988. Au regard de ce qui précède, je peux me prévaloir d'un attachement particulier à cet établissement. En cela, mon propos tentera, dans la mesure du possible, de clarifier le concept et les évolutions du CHUB et d'esquisser les facteurs convergents qui ont conduit au déclin persistant de cette prestigieuse institution. Je me permettrai ensuite de faire quelques suggestions sur ce dossier. D'ores et déjà, je rassure les différents acteurs concernés que nous sommes tous, à des degrés divers, responsables de la décrépitude du CHU et que, par conséquent, le présent propos ne constitue qu'une invite à une réflexion collective.

Quels repères historiques ?

L'idée princeps d'un CHU à Brazzaville nous a été inspirée en 1972, par les exigences de mon dossier d'agrégation de cardiologie, à Paris. En effet, certains membres du jury du concours requéraient les preuves de l'existence actuelle ou dans un proche avenir d'un CHU au Congo, cadre habilité, disaient-ils, à accueillir et à utiliser opportunément les agrégés de médecine. Leurs réclamations confirmaient les préoccupations déjà émises par mon propre patron, le Pr Jean Di Mattéo, lors d'un de nos entretiens. Suite à ma demande urgente, le gouvernement congolais confirma par une lettre officielle que ma formation en cours entraînait bien dans le cadre de l'institution prochaine d'un CHU à Brazzaville. Ce document permit l'agrément de mon dossier administratif de candidature. Rentré à Brazzaville et dès mon insertion à la fonction publique, je me mis par conséquent, après confirmation de la volonté de l'Etat à préparer le projet de CHU. Il me faudra pour cela aller aux sources de la naissance d'une telle institution. Aussi exploitai-je à fond l'ordonnance n° 59-1376 du 30 décembre 1958 du gouvernement français, dite ordonnance Debré, qui esquissait le profil d'un CHU en ces termes : « Dans les villes sièges des facultés de médecine (...), les facultés ou écoles et les centres hospitaliers organiseront conjointement l'ensemble de leurs services en centres de soins, d'enseignements et de recherche. Ces centres prendront le nom de Centre hospitaliers universitaires ». Pour l'histoire, j'ajoute que cette ordonnance était préparée par un comité interministériel présidé par le célèbre pédiatre français, le Pr Robert Debré, alors directeur général de la Santé publique, M. Félix Houphouët-Boigny étant ministre d'Etat, ministre de la Santé publique du général Charles de Gaulle. Selon ce texte, les enseignants de rang A (entendez les professeurs) étaient bi-appartenants et devaient exercer à plein temps l'intégralité de leurs activités de soins, d'enseignements et de recherche. Les universités et les hôpitaux concernés assuraient respectivement le paiement de leurs salaires et de leurs émoluments. Le ministre de l'Enseignement supérieur et celui de la Santé publique en exerçaient conjointement la tutelle.

Le CHUB comporte, à un certain degré, ces éléments, structurels et fonctionnels. Mais, il en fallait plus pour asseoir sa technicité, ses compétences et sa compétitivité. Nous esquissons ci-dessous les points faibles de ce projet et proposons les objectifs et les stratégies qui auraient pu viabiliser le projet.

Quels points faibles pour l'actuel CHU ? (à suivre...)

Pr Christophe Bouramoué

GENDARMERIE NATIONALE

Le lieutenant-colonel Tiburce Otsomba, nouveau commandant du groupement de sécurité routière

Nommé par décret n°2018-377 du 4 octobre 2018, le nouveau promu a pris son commandement le 5 décembre, à Brazzaville, après son intronisation par le commandant de la gendarmerie nationale, le général Paul Victor Moigny.

La cérémonie s'est déroulée à l'esplanade du stade Alphonse Massamba-Débat, en présence des autorités politico-militaires. Elle a été marquée, entre autres, par la lecture de l'acte administratif portant nomination et le rituel d'intronisation et de prise de commandement du lieutenant-colonel Tiburce Otsomba. Le nouveau commandant du groupement de sécurité routière connaît, en effet, l'ampleur de la tâche qui l'attend. Il s'agit, a-t-il énuméré, de veiller à ce que la sécurité routière soit tranquilisée et de suivre les prescriptions établies par le commandement.

« Pour le reste, il s'agira de suivre le chemin déjà balisé par la hiérarchie. Je félicite le commandement qui m'a promu chef d'une unité technique de la gendarmerie nationale. Je demande aux hommes dont j'ai la charge d'être aux pas et de suivre les normes que je vais leur édicter. Celui qui ne le respectera pas sera écarté », a promis le lieutenant-colonel Tiburce Otsomba.

Mis en place depuis 2014, le groupement de sécurité routière est un organe technique de la gendarme-



Le lieutenant-colonel Tiburce Otsomba prenant son commandement/Adiac

rie nationale. Il a pour missions d'élaborer et de gérer la doctrine d'emploi des unités de sécurité routière ; concevoir et conduire la politique de gestion des ressources humaines ; édicter les directives aux unités par l'entremise de la direction de l'organisation et de l'emploi ; mener des études de prospection dans le cadre du renforcement du maillage territorial. C'est justement pour combattre l'insécurité routière, devenue plus que grandissante, que cette composante de la force publique

a créé cette structure. Car, les conséquences dues aux accidents récurrents de voies publiques à travers tout le pays constituent actuellement un problème majeur pour les pouvoirs publics.

A la différence de l'unité de sécurité routière de la police qui régle la circulation dans les villes, cet organe se déploie dans les périphéries où des hommes à motos sont souvent aperçus à l'entrée ou à la sortie des chefs-lieux de département ou de district.

Parfait Wilfried Douniama



E2CS.A.
ENERGIE ELECTRIQUE
DU CONGO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*travail*Progrès

DIRECTION GENERALE
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Tél: 22 281 04 06 - 22 281 05 69
BRAZZAVILLE

COMMUNIQUÉ

La société Energie Electrique du Congo (E2C) informe son aimable clientèle, qu'en raison du retard pris dans les travaux de maintenance à la centrale à gaz de Côte-matêve à Pointe-Noire, le programme de distribution rotative de l'électricité précédemment établi reste en vigueur.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ESGAE désormais agréée par le Cames

Au cours d'une conférence de presse organisée le 5 décembre à Brazzaville, le promoteur de l'établissement, Roger Armand Makany, a présenté à la presse nationale et internationale les critères dans le référentiel de qualité qu'il fallait remplir pour qu'un diplôme soit reconnu ou accrédité par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames).

Roger Armand Makany a indiqué qu'il s'est agi du trente-troisième colloque du Programme de reconnaissance et équivalence des diplômes (PRED) du Cames qui s'est déroulé, à Brazzaville, du 26 au 28 novembre dernier.

L'objectif de cet exercice était double : faire connaître à l'auditoire les possibilités que cela représente pour l'ESGAE et comment les exploiter. « *Le Cames est une institution dont la reconnaissance des diplômes ou l'accréditation des diplômés est supranationale. Ce que le Cames a reconnu ou accrédité, aucun Etat membre ne peut le défaire ni le remettre en cause* », a précisé Roger Armand Makany.

Ainsi, parlant des bénéfices que va engendrer la création de nouvelles opportunités dans ce réseau puissant qui est le Cames, il a déclaré : « *Tout étudiant inscrit ou*

diplômé de l'ESGAE peut poursuivre sans difficulté des études dans un établissement d'enseignement supérieur de l'espace Cames, tout étudiant de l'espace Cames peut s'inscrire à l'ESGAE sans difficulté ; tout étudiant de l'Université Marien-Ngouabi pourra poursuivre ses études à l'ESGAE et tout étudiant de l'ESGAE pourra poursuivre ses études à l'Université Marien-Ngouabi ; l'ESGAE pourra accueillir des professeurs en provenance de l'espace Cames pour des enseignements, des séminaires, des soutenances de mémoires, des échanges d'expérience ».

A cela s'ajoute que l'ESGAE pourra intégrer désormais des réseaux des institutions d'enseignement et de recherche du Cames ainsi qu'ouvrir une formation doctorale qui est la troisième composante du système LMD.

L'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) est un établissement privé d'enseignement supérieur qui avait obtenu l'agrément définitif du ministère de l'Enseignement supérieur, le 5 juillet 2017. A partir du moment où cet établissement a l'agrément définitif, il peut soumettre ses diplômes à la reconnaissance ou à l'accréditation supra nationale du Cames. Il s'agit des diplômes du système Licence-Master-Doctorat (LMD) suivants : licence professionnelle parcours Administration des entreprises ; master professionnel parcours Management des finances : master professionnel parcours Management des PME et prospective stratégique ; master professionnel parcours Management des ressources humaines et, enfin, Master professionnel parcours Management commercial.

L'ESGAE, précisons-le, est la première école privée d'enseignement supérieur du Congo à obtenir la reconnaissance de ses diplômes par le Cames.

Guillaume Ondzé

COOPÉRATION

La diplomatie américaine de retour en Somalie

Les Etats-Unis ont rétabli, le 2 décembre, une « présence diplomatique permanente » dans le pays, près de vingt-huit ans après la fermeture de leur ambassade à Mogadiscio en janvier 1991, a annoncé, le 4 décembre, le département d'Etat.

La porte-parole du département d'Etat, Heather Nauert, a estimé, dans un communiqué : « *Cet événement historique reflète les progrès réalisés ces dernières années par la Somalie et est une autre avancée dans la formalisation de l'action diplomatique américaine à Mogadiscio depuis la reconnaissance du gouvernement fédéral somalien en 2013* ». Et d'ajouter : « *Notre retour démontre l'engagement des Etats-Unis à faire progresser encore davantage la stabilité, la démocratie et le développement économique* ».

La mission diplomatique américaine pour la Somalie était jusqu'ici rattachée à l'ambassade des Etats-Unis à Nairobi, au Kenya voisin.

Mais un ambassadeur américain en Somalie, Donald Yamamoto, diplomate de carrière et bon connaisseur de la région, vient de prendre ses fonctions. « *L'ambassadeur Donald Yamamoto et son équipe sont impatients de travailler étroitement avec le peuple et le gouvernement fédéral de Somalie pour renforcer notre relation bilatérale déjà intense* », a assuré la porte-parole.

L'ambassade avait été fermée et les diplomates américains évacués en pleine guerre civile début janvier 1991 face à la violence et à l'effondrement du gouvernement central somalien. La Somalie a ensuite été le lieu d'un échec traumatisant pour les forces spéciales américaines : en 1993, deux de leurs hélicoptères avaient été abattus lors d'une opération dans le cœur commercial de Mogadiscio et dix-huit soldats américains avaient trouvé la mort dans les violents combats qui avaient suivi.

Josiane Mambou Loukoula

Brèves

Soudan du Sud

Le bilan s'alourdit concernant la série de viols dans la région de Bentiu. En seulement deux semaines, un total de cent cinquante-sept femmes et filles auraient été victimes d'agressions sexuelles courant novembre, selon Médecins sans frontières. Les condamnations se multiplient. En comparaison, la clinique de Bentiu a traité cent quatre cas d'agressions sexuelles ces dix derniers mois. Les victimes de cette vague sont âgées de 10 à 65 ans. La plupart se rendaient à Bentiu pour récupérer de la nourriture sur un site de distribution humanitaire. Elles ont été agressées sur le chemin du retour. Les assaillants sont des groupes de cinq à vingt hommes, la plupart armés, masqués, habillés en civil mais parfois aussi en uniformes militaires. L'ONU a annoncé qu'elle avait augmenté le nombre de patrouilles.

Gabon

Trois plus hauts responsables du pays, dont le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet, le vice-président Pierre-Claver Maganga Moussavou, et la présidente de la Cour constitutionnelle Marie-Madeleine Mborantsuo se trouvaient mardi à Rabat, au Maroc, où le président Ali Bongo Ondimba, 59 ans, est hospitalisé. Le chef de l'Etat était, lui, arrivé le 29 novembre dans un hôpital militaire de la capitale marocaine pour y poursuivre sa convalescence, après plus d'un mois passé dans un hôpital de Ryad (Arabie saoudite) pour une maladie qui reste officiellement inconnue. Le 3 décembre, le roi du Maroc, Mohammed VI, ami de longue date du président gabonais, lui a rendu visite à l'hôpital. La communication officielle sur la santé d'Ali Bongo Ondimba est restée pour parcimonieuse à Libreville avec, en plus d'un mois, seulement deux interventions du porte-parole de la présidence, Ike Ngouoni, qui se trouve également au Maroc.

Côte d'Ivoire

Le pays va construire la « *première centrale électrique solaire flottante d'Afrique* », a annoncé le ministère ivoirien de l'Energie, qui veut augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Les installations se feront sur des plans d'eau, lagune ou mer, abondants en Côte d'Ivoire.

Cette centrale sera financée à hauteur de quatre-vingts millions d'euros par un prêt de l'Agence française de développement, avec qui le gouvernement ivoirien a signé une convention pour une « *coopération renforcée dans le domaine de l'énergie durable* ». La production d'électricité ivoirienne (2 000 MW) est assurée à hauteur de 75% par l'énergie thermique et le reste provient des barrages hydroélectriques. Le pays a produit à peine un mégawatt d'énergie solaire en 2018. La Côte d'Ivoire veut faire passer les énergies renouvelables à 11% de son mix énergétique d'ici à 2020, puis à 16% en 2030.

Centrafrique

La Cour pénale spéciale (CPS) chargée de juger les violations graves des droits de l'Homme commises dans le pays depuis 2003 aura « un domaine restreint d'interventions » en raison du nombre de crimes commis et d'un budget limité, ont reconnu ses dirigeants. La CPS est une juridiction spéciale, composée de juges nationaux et internationaux, créée en 2015, afin d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique. Elle dispose d'un budget total de soixante et un millions d'euros mais n'a pas encore lancé d'enquêtes depuis sa création. Inaugurée en octobre, la CPS débutera ses enquêtes dès la publication de sa stratégie d'enquête, de poursuite et d'instruction.

Afrique

La Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec la fondation Dangote et Big Win Philanthropy, lance un plan d'action multisectoriel visant à augmenter les investissements afin de réduire de 40%, le taux de retard de croissance chez les enfants africains de moins de 5 ans d'ici à 2025. Dans le but donc d'atteindre cet objectif, la BAD prévoit augmenter la proportion d'investissements intelligents pour la nutrition dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène ainsi que dans les secteurs sociaux et de la santé. Notons qu'en 2017, plus d'un tiers des enfants africains âgés de moins de 5 ans souffraient de retard de croissance et de malnutrition.

J.M.L. et AFP

CENTRAFRIQUE

L'Union européenne s'engage à financer un projet à hauteur de 8,1 millions d'euros

Les autorités du pays, avec l'appui de l'Union européenne, projettent d'ici au 8 décembre de redéployer les éléments des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) sur le corridor Bangui-Beloko.

Initié par le gouvernement centrafricain, le projet est financé par l'Union européenne (UE) pour une période de dix-huit mois. Le redéploiement s'inscrit dans le cadre du Projet européen d'appui au déploiement des forces de sécurité intérieure et à l'affermissement de l'autorité de l'État (UE-DFSI-RAE).

Selon un communiqué de presse publié le 4 décembre, ce projet consiste à « appuyer le redéploiement des forces de sécurité centrafricaines (Gendarmerie, police, douanes, eaux et forêts) sur le corridor Beloko (à la frontière entre la RCA et le Cameroun) afin de stabiliser l'ouest du pays; apporter un soutien en formation, équipements et fonctionnement à l'administration civile le long du corridor; contribuant ainsi à la restauration de l'autorité de l'État et contribuer à restaurer la confiance de la population vivant dans la zone de déploiement par l'information

et la sensibilisation grâce au retour des forces de sécurité intérieure et de l'administration ».

Bangui et Bouar ont été identifiées pour abriter les centres de formation et de remise à niveau des Forces de sécurité intérieure (FSI) et des fonctionnaires centrafricains devant être déployés dans les préfectures, sous-préfectures et mairies concernées par le projet.

Avec ce projet, l'UE s'inscrit dans le sillage tracé par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et vient aussi accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'État ainsi que le Plan global de redimensionnement et de redéploiement des FSI. Cet effort contribuera, de façon déterminante, à l'amélioration de la sécurité intérieure, de la justice et de l'État de droit en République centrafricaine (RCA), en vue de l'instauration d'une paix durable dans le respect des droits humains.

Le projet prévoit aussi la construction d'un centre de formation régionale à Bouar. Le 4 décembre déjà, trente-sept officiers et sous-officiers

des FSI ont reçu, à Bangui, une attestation de fin de formation, lors d'une cérémonie officielle. « Ce projet pilote de redéploiement intégré constituera une précieuse source d'expériences et capitalisera un savoir-faire stratégique que les autorités centrafricaines pourront réinvestir sur d'autres axes vitaux, notamment au moyen de l'appui budgétaire sectoriel FSI que l'UE a signé le 27 novembre dernier », précise le communiqué.

Pour l'UE, l'action combinée d'un déploiement des FSI et du renforcement des services administratifs des différentes agglomérations « vise la restauration de l'État de droit. La protection des personnes et des biens, l'accueil et le service du public, garantis à la fois par la présence des forces de l'ordre et par un système judiciaire et une administration territoriale présente et active, constituent la première étape vers le développement d'un État de droit ».

Depuis le déclenchement de la crise en 2013, la RCA bénéficie de nombreux programmes d'aide de l'UE qui couvrent divers secteurs des services sociaux.

Yvette Reine Nzaba

NIGERIA

Une fausse première dame arrêtée

Les services secrets du pays ont mis la main, le 4 décembre, sur une femme qui a utilisé diverses fausses identités pour accéder au complexe présidentiel, afin de se livrer à des actes d'escroquerie. Amina Mohammed se faisait passer pour l'épouse du chef de l'État.

Les services secrets ont déclaré qu'Amina Mohammed s'était d'abord fait passer pour la première dame de l'État de Kogi pour entrer dans la villa présidentielle de la capitale Abuja. Elle aurait ensuite invité des personnes à l'intérieur de la résidence, en leur faisant croire que c'était une invitation de l'épouse du président. Lors d'un point de presse, elle a nié les faits.

Le porte-parole de l'agence des services secrets nigériens connue sous le nom de Département de la sécurité de l'État (DSS), Peter Afunanya, a déclaré aux journalistes que le scandale avait eu lieu en novembre 2017 alors que la première dame, Aisha Buhari, était absente du pays.

En plus, un homme d'affaires fortuné, Alexander Chika Okafor, invité à la villa présidentielle par Mohammed Amina, l'a également accusée de lui avoir escroqué cent cinquante millions de nairas (quatre cent quatorze mille dollars) pour une transaction immobilière dans la ville de Lagos, a déclaré le porte-parole des services secrets.

« L'enquête a montré que cette entreprise impie n'est pas connue de la première dame », a ajouté Peter Afunanya.

Mohammed Amina « a profité du fait que des personnalités telles que les premières dames, les ministres et certaines catégories de fonctionnaires ne sont pas soumises à des protocoles rigoureux et à des contrôles de sécurité aux postes de garde de la villa », a-t-il précisé.

Certains observateurs indiquent que la brèche dans la sécurité est tout de même choquante car, le complexe présidentiel, connu sous le nom d'Aso Rock, est bien gardé par la DSS et des policiers. Tous les membres du personnel qui y travaillent doivent être munis de laissez-passer, y compris des données biométriques, et tous les visiteurs doivent être munis d'une carte d'identité.

En septembre dernier, la DSS a arrêté l'un des collaborateurs de la première dame pour avoir prétendument collecté des fonds sous de faux prétextes. Il a nié ces allégations.

Lors de sa prise de fonction, le président nigérienn Muhammadu Buharin avait promis de s'attaquer à la corruption dans son pays.

Y.R.Nz.

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



CITÉS ET GOUVERNEMENTS UNIS D'AFRIQUE

Lancement de la campagne « Des villes africaines sans enfant en situations de rue »

L'opération, une initiative du Réseau des femmes élues locales d'Afrique, bénéficie du soutien de l'Observatoire national des droits de l'enfant du Maroc.

La huitième édition du sommet Cités et gouvernements unis d'Afrique (CGLU Afrique) s'est tenue du 20 au 24 novembre à Marrakech, au Maroc. Elle a été un rendez-vous inédit avec huit mille trois cents participants venus de plus de soixante-dix-sept pays, dont cinquante-trois pays africains et près de trois mille élus locaux, maires et autres leaders des collectivités territoriales. C'est le plus important rassemblement démocratique en Afrique organisé sur le thème « La transition vers des villes et des territoires durables : le rôle des collectivités territoriales africaines ». « *Le Sommet Africités a donné une voix aux collectivités territoriales. Cette reconnaissance avance l'idée que l'Afrique locale va changer l'Afrique* », a déclaré Jean-Pierre Elong Mbassi, secrétaire général de CGLU Afrique.

Ce rassemblement a coïncidé avec la célébration du 20^e anniversaire de l'organisation des Sommets Africités dont le point important a été la présentation, devant le roi Mohammed VI, de l'hymne de CGLU Afrique composé par David André, maire de la ville de Victoria (Seychelles) et vice-président de CGLU Afrique.

Cependant, la cérémonie de clôture de ces assises a été



Une vue du podium des travaux/DR

marquée par la lecture du message royal par son Altesse la princesse Lala Meryem qui, à cette occasion, a lancé officiellement la campagne panafricaine « Des villes africaines sans enfant en situations de rue », une initiative du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (Reféla), commission de l'égalité des genres de CGLU Afrique, qui bénéficie du soutien de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) du Maroc. Vingt villes d'Afrique ont d'ores et déjà souscrit à cette campagne dont Rabat servira de ville pilote au Maroc. En effet, pour la mise en œuvre de cette campagne, trois protocoles d'accord ont été signés entre l'ONDE et l'Unicef pour le soutien de la campagne à l'international ;

entre l'ONDE et CGLU Afrique pour sa mise en œuvre au niveau panafricain ; et entre l'ONDE, la ville de Rabat et quatre départements ministériels du gouvernement pour sa réalisation dans cette ville retenue comme site pilote.

Le segment politique du sommet a eu lieu le 23 novembre par une table ronde sur la diplomatie des villes, introduite par Denis Coderre, ancien maire de Montréal (Canada), avec notamment la participation parmi les panelistes de Catherine Samba-Pandza, ancien chef d'Etat de la République centrafricaine et ancienne maire de Bangui.

Plusieurs recommandations et propositions ont émergé des cent soixante sessions qui se sont tenues en cinq jours, dans le cadre du thème général « La

transition vers des villes et des territoires durables : le rôle des collectivités territoriales d'Afrique ». Elles ont toutes été soumises aux ministres, aux maires et leaders des collectivités territoriales et aux partenaires au développement pour avis et adoption lors des rencontres des ministres, de l'assemblée générale de CGLU Afrique et de la rencontre des partenaires au développement. Le segment politique s'est conclu par la réunion de dialogue tripartite entre ministres, maires et partenaires au développement.

Les équipes dirigeantes des instances de gouvernance de CGLU Afrique ont été renouvelées à la même occasion. C'est ainsi que la ville de Libreville, représentée par son maire, Rose Christiane Ossou-

ka-Raponda, a été élue présidente de CGLU Afrique pour un mandat de trois ans devant s'achever lors de la prochaine assemblée générale de l'organisation prévue en 2021.

De son côté, la ville de Bangangte (Cameroun), représentée par son maire, Célestine Ketcha-Courtes, a été reconduite comme présidente du Reféla.

«Envisager la porte du retour»

Parmi les événements spéciaux du sommet, il convient de souligner la rencontre entre les maires et élus territoriaux d'Afrique et leurs homologues d'Asie-Pacifique, notamment de la Chine et du Japon. Egalement, la rencontre entre les maires et leaders de gouvernements locaux et régionaux d'Afrique et leurs homologues noirs américains. Ces derniers ont annoncé que quatre cents ans après que le premier bateau avait quitté les rivages de l'Afrique vers les Amériques en transportant des enfants d'Afrique après leur avoir fait franchir la « Porte du non retour », il est temps d'envisager d'amorcer la vague contraire, en ouvrant à l'initiative des maires et leaders des gouvernements locaux et régionaux d'Afrique, la « Porte du retour » aux Africains-Américains des États-Unis, des Caraïbes et d'Amérique latine. Africités8 reste le bon cadre pour lancer cette mobilisation pour la route du retour. La prochaine édition Africités 9 aura lieu à Kisumu, au Kenya, en 2021.

Charlem Léa Legnoki

MUSIQUE

Le reggae, nouveau patrimoine immatériel de l'humanité

Marginalisée dans les années 1970-1980, la musique jamaïcaine a rejoint sur la liste quelque quatre cents traditions culturelles du monde entier, au terme de la réunion annuelle du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, tenue du 26 novembre au 1er décembre, à Port-Louis (île Maurice).

Le regretté chanteur jamaïcain Bob Marley définissait le reggae comme une «raison de vivre». Né à la fin des années 1960 en Jamaïque, le reggae de Bob Marley, Peter Tosh, Jimmy Cliff..., trouve ses racines dans différents styles de musique : le ska ja-

maïcain, le mento caribéen, les musiques africaines et le rythm'n blues. Il se fait l'écho du mouvement religieux rastafari qui prône le retour en Éthiopie de tous les descendants d'Africains, défie l'empereur Haïlé Sélassié et encourage la consommation du chanvre gandia (cannabis). Mais le reggae se définit avant tout comme une «lutte». «*L'une des règles, c'est de se battre*», disait Bob Marley.

Le reggae est, en effet, souvent considéré comme la musique des opprimés, qui aborde des questions so-

ciales et politiques comme la prison ou les inégalités. Cette musique connaît un retentissement international en 1974, lorsque le chanteur britannique Eric Clapton reprend le titre «I shot the Sheriff», du jeune Bob Marley. Ce qui a propulsé le chanteur jamaïcain sur le devant de la scène. La même année, il sort «No woman no cry», où il raconte son enfance dans un ghetto. Cette mélodie sera classée 37^e meilleure chanson de tous les temps par le magazine Rolling Stone.

C'est l'artiste ivoirien Al-



pha Blondy qui se fait le porte-étendard du reggae en Amérique, grâce à son album «Jah Glory», sorti en 1982. Plus de trente-sept ans après la mort de Bob Marley, le reggae s'est inscrit sur la

liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, afin qu'il contribue à la prise de conscience internationale «sur les questions d'injustice, de résistance, d'amour et d'humanité».

Noël Ndong

ENERGIE ATOMIQUE

Le Congo présente ses progrès à Vienne

Le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, qui a pris part à la première Conférence ministérielle des Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tenue du 28 au 30 novembre dans la capitale autrichienne, a indiqué que son pays a fait la preuve d'être maintenant parmi les Etats africains qui sont à la pointe de tout ce qui est fait au niveau de l'agence tant vers Vienne que vers le pays.

Selon un communiqué de presse du ministère de la Recherche scientifique, après sa déclaration à la conférence ministérielle, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a reçu mandat de pouvoir drainer les intérêts et les avantages dans le cadre de l'atome pour la paix et le développement. En effet, pour lui, le pari a été gagné cette année et le pays a lancé les bases pour 2019-2020. « La République du Congo a marqué sa présence dans cet environnement mondial de l'énergie atomique. Il va ainsi tirer profit de l'atome pour la paix et pour le développement, parce qu'il est établi que dans notre pays, nous avons mis en place un dispositif dans le cadre du programme de coopération technique avec l'agence pour que l'agriculture, la santé et le domaine législatif puissent bénéficier de cet accord pour augmenter les capacités de production des produits agricoles dans notre pays », a-t-il déclaré. Il a aussi rappelé qu'avec l'AIEA, le Congo va pouvoir bénéficier de la mise en place de laboratoire pour contrôler les produits qui sont consommés dans le pays et aider la population dans la lutte contre le cancer par la radiothérapie. Le

Congo a marqué sa présence à la première conférence ministérielle de la science nucléaire avec sa volonté d'être dans le mécanisme de paix dans le domaine de l'atome pour la paix, vers les mécanismes de l'agence à des fins pacifiques. « Au niveau africain, nous sommes parmi les cinq Etats qui créent toute la dynamique et toutes les conditions nécessaires pour que l'Afrique, particulièrement notre pays, bénéficie des atouts importants de l'agence. Nous sommes venus ici pour réaffirmer notre volonté et mettre en place toute la dynamique surtout de renforcement de capacités », a signifié le ministre de la Recherche scientifique.

Créer une dynamique de responsabilisation

S'exprimant au nom du gouvernement, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a souligné la détermination du pays dans l'usage pacifique des rayonnements ionisants. Ceci pour un développement respectueux à travers les applications de la science et de la technologie nucléaires dans tous les domaines de la vie quotidienne. Il a, par ailleurs, manifesté la joie du Congo

d'être éligible au démarrage des trois projets nationaux, notamment dans l'agriculture, l'élevage et le cadre législatif, après le paiement de la contribution au Programme de la coopération technique. En marge de cette conférence, le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a échangé avec le directeur technique de la division Afrique de l'AIEA, Shaukat Abdulrazak, et le directeur général adjoint et chef du département de la Coopération technique de l'AIEA, Dazhu Yang.

« Dans la rencontre avec la direction de la coopération technique, nous avons échangé sur ce que l'agence va apporter à notre pays. Notre pays a créé une dynamique de responsabilisation, de s'acquitter de ses contributions pour bénéficier d'un panel mis à notre disposition et déjà le Congo en a bénéficié et nous avons demandé et obtenu que les cadres congolais soient véritablement suivis », a indiqué le ministre à la presse.

La délégation du Congo a, à travers la conseillère technique chargée de la coopération du ministre de la Recherche scientifique, Huguette Nguenoni, a pris aussi part au panel sur la science et la technologie nucléaire pour les femmes. La séance a été modérée par la députée, directrice générale du Management de l'AIEA, Mary Alice Hayward.

Parfait Wilfried Douniama

PRÉSIDENTIELLE MALGACHE

Coup d'envoi de la campagne électorale pour le second tour

Arrivés en tête du premier tour, les deux anciens présidents, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, ont moins de quinze jours pour convaincre les électeurs.

La campagne électorale malgache en vue du second tour de l'élection présidentielle a été lancée le 4 décembre. Selon les médias locaux, deux débats télévisuels sont prévus à cet effet. Le premier aura lieu le 7 décembre et le second le 16 décembre, soit trois jours avant la fin de la campagne présidentielle.

Andry Rajoelina, l'ex-président de la transition, est arrivé en tête avec 39,19% des suffrages. Son ennemi de toujours, l'ex-président Marc Ravalomanana, le suit avec 35,29% des voix.

La campagne pour le second tour promet d'être féroce, tant le passif entre les deux finalistes est lourd. Peu avant, les deux protagonistes de la crise de 2009 ont été priés, par le président de la Haute cour constitutionnelle, de ne pas verser dans la provocation et d'éduquer leurs partisans dans ce sens.

En effet, à deux semaines du second tour de l'élection présidentielle, Marc Ravalomanana a affiché une confiance sans retenue. Le 19 décembre, il se dit de prendre enfin sa revanche sur son tombeur et successeur, Andry Rajoelina.

« Il n'y a que 3 à 5% de différence entre moi et le candidat arrivé à la première place du premier tour, on peut le rattraper et le dépasser en même temps », a-t-il assuré.

Elu en 2002, Marc Ravalomanana

a été contraint de quitter la présidence de la Grande île, sept ans plus tard, après une série de violentes manifestations soutenues par Andry Rajoelina, alors maire de la capitale. Celui-ci a ensuite été installé à la tête d'une présidence non-élue par l'armée. Les deux hommes avaient été interdits de candidature en 2013, dans le cadre d'un accord de sortie de crise.

Les années ont passé mais le riche patron du groupe laitier Tiko, bientôt 69 ans, en tient une rancune tenace à son jeune rival, 44 ans, qu'il accuse volontiers de tous les maux. « S'il n'y avait pas eu ce coup d'Etat, Madagascar serait le premier pays d'Afrique aujourd'hui car, en 2008, le taux de croissance malgache était de 7,8% », se plaît-il à rappeler. Marc Ravalomanana promet aussi de s'attaquer à l'insécurité et de reprendre les aides à la scolarisation des enfants, lancées pendant son mandat.

« Nous allons rebâtir la nation car tout a été détruit, nous allons restaurer la confiance entre la population et le dirigeant », a-t-il lancé.

Pour refaire son retard sur Andry Rajoelina, le chef du parti Tim compte mobiliser les abstentionnistes (46% au premier tour) et, surtout, s'attirer le soutien de quelques uns des trente-quatre candidats écartés du second tour. Arrivé troisième, le président sortant, Hery Rajaonarimampianina, qui a obtenu 8,84% des voix, s'y est catégoriquement refusé à soutenir l'un des deux candidats.

Yvette Reine Nzaba

DANSE CONTEMPORAINE

Quarante-cinq minutes de spectacle « Kulukuta »

La dernière création de la Compagnie Kuwissana a été présentée au cours d'un spectacle donné récemment au Cercle culturel Sony-Labou-Tansi à Baongo, deuxième arrondissement de Brazzaville, en avant-première en prélude à la prestation qu'elle va donner au Cameroun.

Le spectacle « Kulukuta », du mot lari qui veut dire en français « Se débrouiller », se caractérise par la prestation des artistes ou danseurs munis de brouettes et de sacs de jute. Par le corps, les artistes expriment les difficultés quotidiennes des commerçants. « Nous portons des tenues du marché en s'inspirant des jeunes appelés communément «Koro-Koro» qui s'habillent simplement avec des brouettes, des sacs de jute, pour montrer que dans la vie, il faut se débrouiller. Kulukuta, c'est donc un spectacle de la vie actuelle au Congo en particulier et en Afrique en général. Je me suis inspiré de ce spectacle lorsque je parlais pour le marché Total, à Baongo, voir comment les gens se dé-



La Compagnie Kuwissana en pleine scène

brouillent. Ce n'est qu'après que j'ai sélectionné les artistes avant d'élaborer le texte », a expliqué le responsable de cette compagnie, Jajus Nkounkou, régisseur-créateur lumière et également metteur en scène.

Pour ce spectacle de quarante-cinq minutes au Cercle culturel Sony-La-

bou-Tansi, Jajus Nkounkou a travaillé avec quatre danseurs et deux techniciens professionnels, ainsi que le créateur lumière et le créateur son. Il y a eu aussi un slameur, Black Panthère, figurant dans la pièce de théâtre «Kulukuta». Dans le texte qu'il a déclamé intitulé aussi «Kulukuta» et incorporé dans la

pièce, il y a eu cette phrase : « La vie est un marché où chacun doit faire son choix, doit lutter pour vivre, même s'il faut pousser une brouette, porter de sac, mais il faut à tout prix se battre ».

Grande équipe qui a deux administrateurs dont un Congolais et un Français, la Compagnie Kuwissana se

prépare pour un spectacle au grand marché des arts, du 20 au 23 décembre, au Cameroun. Le spectacle donné au Cercle culturel Sony-Labou-Tansi était un avant premier pour préparer cette prestation. « Nous avons organisé ce spectacle pour récolter des fonds afin de permettre aux artistes de payer les billets pour le Cameroun. Mais, à notre grande surprise, l'ancien ministre de la Culture et des arts, Léonidas Carel Motom Mamoni, et la directrice générale des Arts et des lettres, Emma Mireille Opa-Elion, ont pris en charge cinq billets d'avion afin qu'en décembre, nous allions présenter notre spectacle au Cameroun. Au total, nous sommes huit artistes et cinq billets sont déjà pris en charge, il ne nous reste qu'à en acheter les trois autres qui manquent », a indiqué Jajus Nkounkou. «Kulukuta», c'est aussi un mélange de la musique urbaine. Il y a de fois qu'il n'y a pas de musique, simplement des danseurs qui s'expriment à travers leurs pas.

Bruno Okokana

COMPÉTITIONS AFRICAINES DES CLUBS

L'AS Otoho Ok, les Diabes noirs KO

Le représentant congolais à la Ligue des champions s'est qualifié pour les seizièmes de finale en battant Primeiro de Agosto d'Angola 2-0 pendant que les noir et jaune, eux, quittent la Coupe de la Confédération après avoir concédé un nul d'un but partout face à Nasr Athétic Hussein Dey.

Guy Mbenza a été le héros de l'AS Otoho, le 5 décembre, au stade Marien- Nguabi d'Owando, lors des préliminaires retour de la Ligue des champions. A peine sorti du banc de touche, il a propulsé les protégés de Raoul Ominga en seizièmes de finale de la compétition, inscrivant le second but qui a qualifié l'AS Otoho dans le temps additionnel de la seconde période. Au match aller disputé à



L'AS Otoho qualifiée pour les seizièmes de finale de la Ligue des champions

Luanda, les Congolais s'étaient inclinés 2-4 après avoir mené au score 2-0. Ils ont attendu le

temps additionnel pour refaire une partie de leur retard car, peu avant la mi-temps, Alou Ba-

gayoko a transformé en but le penalty provoqué par Cabwey Kivutuka. L'AS Otoho disputera les seizièmes de finale de la Ligue des champions pour la première fois de son histoire, après avoir échoué la saison précédente devant le Mouloudia d'Alger.

En Coupe africaine de la Confédération, les Diabes noirs ont quitté prématurément la compétition, le 4 décembre, au stade Alphonse- Massamba-Débat alors qu'ils jouaient en supériorité numérique après l'expulsion de deux joueurs algériens.

C'est donc un éternel recommencement pour cette équipe. Battus à l'aller 0-2, les Diabes noirs devraient l'emporter par 3-0 pour mettre ainsi un terme à la malédiction qui les poursuit

à cette étape mais ils n'ont pas été à la hauteur. L'équipe a attendu la 56e mn pour cadrer sa première frappe mais le tir de Jean Costode n'a pas inquiété le gardien algérien. A force de pousser, elle est parvenue à refaire une partie de son retard à la 67e mn, quand Kader Bidimbou a repris le centre de Rozan Varel.

Les Diabes noirs ont ensuite gâché les occasions du break après l'expulsion d'Ahmed Gasmi, le capitaine de Hussein Dey. La frappe de Costode contrée arrivait dans les pieds de Wilfried Nkaya qui ne cadrerait pas. Carof Bakoua a aussi vendagé une occasion de but à la 88e mn. Kader Bidimbou, profitant d'une hésitation du gardien Kheir Boussouf, a bien servi en retrait Carof Bakoua qui a malheureusement trouvé le moyen de mettre la balle au-dessus de la barre. Pour contestation, Nasr athlétique Hussein Dey va terminer la rencontre à neuf, après l'expulsion de Malik Rayak dès l'entame des six minutes du temps additionnel. Ce temps a été préjudiciable aux Diabes noirs qui ont concédé l'égalisation de Hamza Mehdi Ouartani à la dernière minute. Un but en deux touches après la relance du gardien vers son latéral qui a balancé la balle devant. Le numéro 17 de Nasr athlétique Hussein Dey a suivi pour battre Saint Jude Ndendé.

James Golden Eloué



...les Diabes noirs quittent la Coupe de la Confédération/Adiac

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





Samu na ngue!

Vous offrir une facturation plus claire

A la fin de votre forfait internet soit:

- ☑ Seulement 10F/Mb pour naviguer confortablement avec **MTN MaxiNet**
- ☑ Votre credit n'est pas utilisé pour internet jusqu'à l'achat d'un nouveau forfait avec **MTN Widge** et **MTN Prestige**

everywhere you go

mtncongo.net



PROJET KONGOKING

Archaeopress publie les résultats des recherches en cinq cents pages

Paru au mois d'août dernier, l'ouvrage «Une archéologie des provinces septentrionales du royaume Kongo» revient sur les études interdisciplinaires menées, entre 2012 et 2016, sur les origines et l'histoire ancienne de ce royaume dont le Dr Bernard Clist a assuré la direction et la coordination du volet archéologie.

Coédité par Bernard Clist, Koen Bostoën et Pierre de Maret, le livre est une publication de la maison d'édition spécialisée en archéologie mondiale, Archaeopress Publishing Ltd. Publié en français à Oxford, l'ouvrage de cinq cents pages porte sur les résultats des recherches interdisciplinaires menées assidûment, pendant cinq ans, entre 2012 et 2016, sur les origines et l'histoire ancienne du royaume Kongo dans le cadre du projet KongoKing.

Une archéologie des provinces septentrionales du royaume Kongo» se constitue de trente-deux chapitres. Coéditeur principal de l'ouvrage, Bernard Clist en a livré quelques menus détails au Courrier de Kinshasa. Il nous renseigne notamment que « le premier chapitre introductif explique le projet, pourquoi c'est un financement du conseil européen de la recherche pour



La couverture de l'ouvrage «Une archéologie des provinces septentrionales du royaume Kongo»

cinq années. Il y a des chapitres introductifs à la région du Kongo, notamment sur les âges de la pierre et la linguistique de la langue kikongo. Sa définition et comment elle s'est diffusée de Kinshasa vers le Kongo-central au moyen d'un graphique ».

Le livre ne comporte qu'un seul chapitre de linguistique, souligne l'archéologue. Et l'on y retrouve également un chapitre sur le paléoenvironnement où sont reprises les variations de la végétation depuis plus de 2 000 ans.

L'introduction est suivie des grands chapitres sur les données. « Dans huit chapitres, l'on rapporte tout ce que l'on a trouvé, une sorte de rapports des fouilles segmentés entre les sous-zones que l'on a définies entre Kinshasa et Matadi », a affirmé le chercheur.

Quant à l'avant-dernière partie du livre, il nous fait savoir qu'il est constitué de chapitres de synthèses. « Les pipes à tabac du roi Mami Kongo que l'on ne connaissait pas du tout avant, les armes blanches, les épées trouvées dans les tombes, nous avons fouillé

plusieurs cimetières, les objets à caractère religieux à l'instar des crucifix, des médailles religieuses, des croix aussi retrouvés dans des tombes », a-t-il expliqué. Et de conclure sur les différentes sections du livre: « Il y a des chapitres qui traitent de sujets thématiques sur les Européennes, Portugaises implantées. Et, in fine, les deux derniers, les 31 et 32 sont des chapitres de synthèse ». Largement illustré, l'ouvrage compte environ deux cent soixante photos en couleur.

Néanmoins, rappelons qu'avant la sortie du livre, neuf mois plus tôt, des conférences de restitution avaient été animées à Kinshasa pour le porter à la connaissance du public. Il s'agit notamment de celles tenues par les Prs Koen Bostoën et Igor Matonda ainsi que le Dr Bernard Clist, le 8 novembre 2017, au Centre Wallonie-Bruxelles. Ils avaient déjà, à cet effet, présenté de façon sommaire l'essentiel de ces travaux. Les premiers s'étaient étendus sur le volet linguistique des recherches pour lequel ils ont apporté leur contribution.

Nioni Masela

FOOT/CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Nsakala, Luyindama, Nkufo... titulaires en clubs

Des internationaux congolais ont été sur l'aire de jeu le week-end dernier ainsi que les 4 et 5 décembre, en Europe et en Asie.

En Turquie, Fabrice Nsakala a été titulaire avec Alanyaspor qui a perdu face à Konyaspor de Wilfried Moke par zéro but à deux. C'était pour le compte de la 14e journée du championnat turc de première division. Le défenseur central international congolais, Moke, n'a pas disputé cette rencontre. Au classement, Konyaspor est sixième avec vingt et un points, alors qu'Alanyaspor occupe la treizième position. L'on note aussi la défaite d'Erzurumspor de Ridge Munsy devant Bursaspor par un but à deux. Le Congolais est monté sur l'aire de jeu à la 77e mn, pendant que son club était déjà mené par sur ce score. Il n'a donc pas changé le cours de la partie. Son club occupe la quatorzième position avec quatorze points. En première division en Allemagne, Jean-Philippe Mateta et Mayence sont allés battre Fortuna Düsseldorf par un but à zéro, en match comptant pour la 13e journée de la Bundesliga. Le jeune Mateta a été



Fabrice Nsakala

l'auteur de l'unique but de la partie à la 67e mn, son quatrième de la saison. Au classement, Mayence est huitième avec dix-huit points, avant d'affronter, le 9 décembre, la formation d'Hanovre.

En Belgique, Standard de Liège de Christian Luyindama et Paul-José Mpoku a es-



Christian Luyindama

suyé un revers de zéro but à trois, le 2 décembre, de la part du Club de Bruges en match comptant pour la 17e journée de la Jupiler pro League (D1 belge). Le défenseur international congolais a disputé toute la rencontre alors que Mpoku est blessé. Standard occupe désormais la septième place au classement avec vingt-six points. Les Rouches seront reçus, le 8 décembre, par Saint-Trond de Jordan Botaka à la prochaine journée.

En Bulgarie, Chernomorets Varna d'Aristote Ndongala a battu Etar par un but à zéro en 17e journée du championnat. Titulaire, le milieu de terrain congolais a été remplacé dans le temps additionnel de la seconde période. Notons que l'ancien sociétaire de Nantes s'est mieux adapté, comptant déjà dix-sept apparitions dont quatorze titularisations. Son club occupe la sixième place au classement avec vingt-quatre points. En D1 tchèque, la formation d'Opava de



Arnold Nkufo

Joël Ngandu Kayamba a été battu à domicile (deux buts à trois) par le leader Slavia Prague, qui compte quarante-trois points, en match de la 17e journée du championnat. Le Congolais a disputé l'intégralité de la partie. Opava occupe la 12e place au classement avec dix-sept points. Notons-le, Joël Ngandu Kayamba quitte ce club au mercato d'hiver pour Viktoria Plzen où il s'est engagé pour quatre saisons.

En D1 en Inde, le Mumbai City FC d'Arnold Nkufo Issoko a battu la lanterne rouge du championnat, Delhi Dynamos, sur sa pelouse, par quatre buts à deux à l'occasion de la 10e journée. Le latéral droit international congolais a disputé toute la rencontre comme c'est le cas depuis le début du championnat. Il a délivré la passe décisive du quatrième but de son équipe. Mumbai City FC est quatrième au classement avec dix-sept points.

Martin Engimo

**Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches**

Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109

E-mail: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble
les Manguiers (Mpila), Brazzaville



MINES

BMW veut améliorer les conditions d'exploitation du cobalt en RDC

Le projet pilote du constructeur automobile allemand, soutenu par le géant de la chimie BASF, le fabricant de batteries, Samsung SDI et l'agence allemande de développement GIZ, consistera à étudier les moyens d'améliorer les conditions de travail et de vie dans les régions où le métal est extrait manuellement.

L'initiative devant durer trois ans est remarquable car c'est pour la première fois que des entreprises des secteurs de l'automobile, de la chimie et de l'électronique grand public s'unissent pour relever les défis de l'exploitation minière artisanale du cobalt en République démocratique du Congo (RDC). Le projet couvrira une mine pilote dans le pays. A cet effet, explique-t-on, BMW n'achètera pas directement le cobalt de la mine qui sera exploitée par une coopérative locale. Selon ce constructeur automobile allemand, ce projet vise à contribuer à l'identification de solutions réalisables qui conduisent à des meilleures conditions de travail sur le site de la mine. Si elles s'avèrent efficaces, indique-t-il, ces mesures pourraient alors s'étendre à d'autres sites miniers artisanaux légaux et renforcer les défis systémiques à long terme. Parmi ces mesures figurent l'installation d'un support de tunnel

adéquat (ce qui manque dans la plupart des petites mines) avec les conseils d'experts en mines; la remise d'équipements de sécurité aux mineurs; la fourniture de masques de protection contre les maladies respiratoires causées par le travail sur des sites miniers poussiéreux; la pulvérisation de l'eau pour réduire la quantité de poussière et couvrir les déchets miniers afin de diminuer le risque de pollution de l'eau (un problème hérité de décennies d'exploitation minière en RDC).

Lutter contre le travail des enfants

Pour contrer le problème du travail des enfants, le projet envisage des contrôles obligatoires de l'âge qui seront effectués à la mine et l'accès à la scolarité sera facilité pour les familles. Le porte-parole de BMW a déclaré : « Le travail des enfants joue un rôle important dans l'extraction artisanale de cobalt. Bien qu'ils ne travaillent



L'extraction artisanale du cobalt

généralement pas dans les tunnels, les enfants portent des sacs lourds aux dépôts ou aident à laver le cobalt dans une rivière proche. Les enfants contribuent donc au revenu familial. Cependant, le problème est évident : les enfants souffrent du travail ardu et manquent l'école en partie à cause de cela ». A plus long terme, a-t-il ajouté, « il est nécessaire pour la RDC

qu'aucune violation des droits de l'homme dans une mine ne devienne une option pour un approvisionnement direct en cobalt par le groupe BMW ». Le projet pilote repose sur une étude de faisabilité réalisée par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et BMW en RDC. Le pays fournit environ 60% de la demande mondiale de co-

balt - un métal essentiel pour les batteries lithium-ion rechargeables dans les voitures électriques. Si la majeure partie du cobalt provient de grandes mines de cuivre industrielles, plus de 15% de l'approvisionnement du pays provient de petites mines où des personnes extraient le métal à la main ou avec des pioches et des pelles, sans aucune sécurité.

Patrick Ndongidi

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'INPP compte atteindre cent mille personnes

Un nouveau centre ultra moderne de formation répondant au souci d'améliorer la qualité de la main d'œuvre dans le pays et de lutter contre la pauvreté ainsi que le chômage pour un Congo fort à l'émergence 2030 a été inauguré, le week-end dernier, à Lubumbashi par le chef de l'Etat, Joseph Kabila.

L'Institut national de préparation professionnelle (INPP) a formé, dans dix ans, près de quarante mille travailleurs, contre deux mille seulement

les années antérieures. Dans ses perspectives, cette institution conduite par l'administrateur-directeur général (ADG), Maurice Tshikuya Kayembe, compte atteindre une formation de cent mille personnes.

Pour atteindre cet objectif, Maurice Tshikuya a énuméré plusieurs projets de construction des centres de formation à travers le pays. L'inauguration, le week-end dernier, par Joseph Kabila, du bâtiment administratif de la direction provinciale de

l'INPP du grand Katanga rentre dans le cadre de la réalisation de cette vision.

Améliorer la qualité de la main d'œuvre

Pour le ministre d'Etat et ministre du Travail, emploi et de la prévoyance sociale, Lambert Matuku Memas, la dotation de la direction provinciale de l'INPP du grand Katanga d'un centre ultra moderne de formation professionnelle répond au souci d'améliorer la qualité de

la main d'œuvre en République démocratique du Congo (RDC) et de lutter contre la pauvreté, le chômage pour un Congo fort à l'émergence 2030. Saluant le soutien du gouvernement japonais dans la réalisation de cette œuvre, le ministre Matuku a noté que cette dernière va donner les compétences nécessaires aux marchés de la RDC en main d'œuvre qualifiée. Le gouverneur de la province du Haut Katanga, Célestin Pande Kapopo, s'est réjoui que ce centre ultra moderne de formation de l'INPP se mette au service des différentes entreprises et à la formation professionnelle des jeunes grâce au partenariat entre la RDC et le Japon. Pour l'ADG de l'INPP, ce centre va donner une réponse à la jeunesse et aux entreprises. Il va former, a-t-il assuré, plusieurs mains d'œuvres qualifiées et permettra également de lutter contre le chômage et créer plusieurs emplois pour les jeunes. Maurice Tshikuya a, ainsi, salué l'initiative du chef de l'Etat, Joseph Kabila, inscrite dans sa vision de la Révolution de la modernité en faveur de la formation professionnelle. Ce centre moderne dont les travaux ont duré dix-huit mois

organise plusieurs filières de formation, entre autres l'électro mécanique, le froid, la gestion des réseaux, l'automobile, l'électricité. Il est le fruit de la coopération entre l'INPP et l'Agence de coopération japonaise (Jica) dont le représentant a souligné la détermination de son pays à soutenir la RDC, avant d'indiquer que la Jica intervient dans le pays dans cinq filières dont la santé, la réforme de la police, les infrastructures, la formation du capital humain et l'environnement. L'ambassadeur du Japon en RDC, Karube, a indiqué que ce projet était signé le 21 octobre 2015 par les deux gouvernements, soulignant qu'il répond à la révolution de la modernité prônée par le chef de l'Etat congolais. Il a réaffirmé, par ailleurs, l'engagement du Japon à contribuer à la formation professionnelle des Congolais. La coopération entre l'INPP et la Jica date de 1980, avec pour mission de promouvoir la formation professionnelle de la population congolaise. Depuis l'avènement de Joseph Kabila Kabange à la magistrature suprême, trente centres ont été créés sur les trente-neuf que compte l'INPP.

Lucien Dianzenza



Le dévoilement de l'enseigne de l'ouvrage par le chef de l'Etat

MINERAIS

La RDC s'aligne sur le niveau des redevances des pays africains concurrents

L'objectif du projet de loi approuvé en décembre 2017 par l'Assemblée nationale a été enfin atteint. Avec le décret 18/042 du 24 novembre 2018, la primature classe désormais le cobalt, le germanium et le colombo-tantalite comme des « minerais stratégiques ».

Les trois minerais contribueront désormais plus significativement à la mobilisation des recettes publiques. Le 3 décembre en effet, le gouvernement de la République est passé à la vitesse supérieure en publiant son décret du 24 novembre 2018 présentant le cobalt, le germanium et le colombo-tantalite comme des minerais stratégiques. Ce décret du reste très attendu depuis fin octobre marque une étape cruciale dans la réforme du secteur minier. Il concrétise l'une des recommandations fortes de la dernière conférence minière de Kolwezi, la capitale du Lualaba. Par ailleurs, d'autres produits comme le nickel et le manganèse devraient bénéficier prochainement du même statut, du moins espère-t-on dans les milieux des experts.

Au-delà des raisons économiques, la publication d'un tel décret se justifie également par le fait que des progrès scientifiques et technologiques permettent d'élargir considérablement l'utilisation des minerais ciblés. Par conséquent, ils deviennent encore plus « stratégiques » pour le développement du pays.

Depuis près d'une décennie, le gouvernement congolais s'est donné l'ultime défi de revoir toute sa politique minière pour mieux tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles. En dépit des critiques sur une « incohérence » de la nouvelle législation minière, la présidence de la République a promulgué le nouveau code minier en mars dernier, soit plus d'un mois après la remise du texte. Plusieurs rounds de discussions n'ont pas permis d'harmoniser les opinions des parties concernées. Du côté des experts du secteur public, l'on rappelle que le gouvernement de la République et une partie de la société civile ont contesté ouvertement les modèles financiers des groupes miniers. Ils ont jugé les redevances de 3,5 % trop inférieures à celles de certains pays concurrents, notamment celle de la Zambie. Ce qui explique le choix de surtaxer les minerais stratégiques en faisant passer la redevance à 10 %. Actuellement, le pays représente plus de 60 % du marché du cobalt au niveau mondial. La capitale du cobalt, en l'occurrence le Lualaba, est l'une des provinces issues du découpage territorial de l'ex-Katanga. Comme l'expliquait récemment son gouverneur, Richard Muyeje Mangeze, son gouvernement provincial accorde un soutien sans faille au nouveau code minier qui vient rétablir les équilibres d'un partenariat gagnant-gagnant au profit des communautés. Dans ce texte, les parlementaires ont revu à la hausse la part minimale des investisseurs congolais dans le capital des grandes mines en exploitation dans le pays. Enfin, la réduction de dix à cinq ans de la clause de stabilité des contrats a suscité le plus de réactions dans le monde minier. Beaucoup d'opérateurs redoutaient de faire face à des changements des termes de leurs contrats avec l'Etat congolais, au moment où ils n'ont pas pu récupérer l'argent investi. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

SANTÉ PUBLIQUE

La ville de Kindu dotée d'un laboratoire VIH

L'ouvrage construit sur fonds propres du gouvernement a été inauguré par le ministre de tutelle, le Dr Oly Ilunga, en présence du gouverneur de la province du Maniema, Jérôme Musimbi Bikenge, et du directeur du Programme national de lutte contre le sida.

C'est dans le cadre de la célébration, le 1er décembre, de la Journée mondiale de lutte contre le sida, que s'inscrit l'inauguration du laboratoire VIH-sida dans la ville de Kindu. L'infrastructure revêt une importance capitale pour les analyses sur la maladie dans la province du Maniema. En réalisant cet ouvrage, le gouvernement congolais a réellement ciblé là où le sida fait le plus de ravages et où la prévalence est la plus élevée. D'une valeur de plus d'un million et demi de dollars américains, le matériel de ce laboratoire, une première dotation du genre, est constitué notamment d'équipements de conservation des échantillons et de production d'énergie. Selon l'Agence congolaise de presse, on y trouve des extracteurs automatiques M2000 SP, des amplificateurs automatiques M2000RT, des Selecta Pros (Automate de biochimie), des Hood, des stands, des imprimantes OKIB4600, des congélateurs et réfrigérateurs-frigos,

des automates d'hématologie Sysmex XP 300, des compteurs de CD4 Pima, des onduleurs 2000 VA/Eaton et des groupes électrogènes 13 KVA.

Le plateau technique disponible aujourd'hui dans la province renforce non seulement les capacités de dépistage du VIH chez l'adulte et chez l'enfant mais aussi, améliore la détection de la charge virale des patients en traitement sous anti-retroviraux et réduit l'incidence du VIH auprès de la population, surtout les enfants, les jeunes et les femmes.

A en croire le ministre de la Santé publique, ce laboratoire vient « répondre aux multiples préoccupations des mères exprimées à son Excellence Monsieur le président de la République, Joseph Kabila Kabange, lors d'une de ses visites dans la province du Maniema en 2016. Ce laboratoire traduit la volonté du gouvernement congolais d'apporter tout son appui au Programme national de lutte contre le sida en vue d'améliorer la qualité des services à la population, d'atteindre les objectifs mondiaux de lutte contre le VIH, à savoir la Stratégie 90.90.90 qui vise à mettre fin à la transmission fœto-maternelle à l'horizon 2020... »

Blandine Lusimana

ENVIRONNEMENT

Les forêts de la Tshopo menacées par l'activité humaine

Selon l'ONG Tropenboss international, le taux de déforestation annuel varie entre 0.1 et 0.3 % dans la province.



Un camion chargé de charbon de bois/Photo des tiers

L'ONG Tropenboss international a indiqué à radiookapi.net que les forêts de la Tshopo sont bel et bien menacées par une diversité d'activités. Citant des études sectorielles menées dans le territoire d'Isangi, cette organisation a relevé notamment l'agriculture, l'exploitation artisanale et industrielle de bois ainsi que l'exploitation minière. « Chaque année, la Tshopo perd donc des centaines d'hectare de forêts », a souligné, le 5 décembre, le coordonnateur scientifique de Tropenboss international, Justin Kyale.

Cet activiste a fait savoir que des efforts sont néanmoins en train d'être fournis par certaines organisations en vue de préserver la forêt. Il a notamment signifié que son organisation amène les exploitants artisanaux à une exploitation légale pour une utilisation rationnelle des forêts. « On a encadré les exploitants artisanaux de bois pour qu'ils comprennent que l'activité qu'ils sont en train d'exercer a des impacts négatifs sur les forêts », a-t-il expliqué.

A l'en croire, ces exploitants respectent les normes d'exploitation à faible impact. Citant des sources proches du ministère provincial de l'Environnement, la radio onusienne a noté que le gouvernement a pris des dispositions pour percevoir une taxe pour le reboisement en vue de préserver l'environnement.

Lucien Dianzenza

ENTRAVE AU PROCESSUS ÉLECTORAL

HRW appelle au maintien des sanctions de l'UE

La directrice adjointe de la division Afrique de l'ONG internationale craint qu'avec une levée des sanctions ciblées contre seize officiels congolais, il y ait un risque de continuité de la répression et de l'impunité, étant donné que tous les responsables des exactions commises par le passé n'ont pas encore eu à répondre de leurs actes.

En froid avec les autorités congolaises à cause des rapports accablants qu'elle n'arrête de publier stigmatisant notamment les violations des droits de l'homme dans le pays, la directrice adjointe de la division Afrique de Human Rights Watch (HRW) vient de récidiver, cette fois-ci, à travers un plaidoyer en faveur de la reconduction des sanctions prises par l'Union européenne (UE) contre seize personnalités congolaises. Alors que l'UE est en passe d'évaluer ses sanctions prises début 2017 contre ces officiels accusés d'atteinte aux droits de l'homme et d'entrave au processus électoral, HRW, par l'entremise d'Ida Sawyer, trouve l'occasion propice pour écrire aux responsables et ministres de l'UE. Dans cette lettre datée du 30 novembre dernier et diffusée le 4 décembre, cette ONG internationale suggère le « renouvellement et l'élargissement des sanctions ciblées » contre ces personnalités congolaises parmi lesquelles le candidat du Front commun pour le Congo à la présidentielle du 23 décembre, Emmanuel Ramazani Shadary. Argumentant sa position, HRW note qu'à moins de trois semaines des élections, « la répression se poursuit, les responsables des exactions commises par le passé n'ont pas eu à répondre de leurs actes et l'environnement propice à la tenue d'élections crédibles est inexistant ». Et de poursuivre : « Aucun des seize individus visés par son implication présumée dans de graves violations des droits humains ». HRW redoute qu'avec le maintien d'un tel personnel politique que rien n'inquiète, que l'on se dirige vers « des élections chaotiques, répressives et frauduleuses ». L'ONG craint que tout ceci ne débouche sur un simulacre d'élections censé porter au perchoir Ramazani Shadary, le candidat dauphin désigné de Joseph Kabila. Et à propos de ce dernier, sa candidature à la présidentielle semble ne pas émouvoir HRW qui continue de marteler sur sa présumée implication dans les violences au Kasai, « notamment en supervisant les services de sécurité et de renseignement en tant que ministre de l'Intérieur et de la sécurité lorsque les experts de l'ONU ont été assassinés » ainsi que « [...] dans l'usage excessif de la force par les forces de sécurité lors de la répression contre des membres de la secte politico-religieuse Bundu dia Kongo (BDK) dans les provinces de Kinshasa et du Kongo central ». Au regard de ce qui précède, HRW milite pour une pression soutenue de l'UE sur la République démocratique du Congo, laquelle pression est, selon l'ONG, plus que jamais nécessaire afin que « [...] tous les Congolais puissent exercer leurs libertés de réunion et d'expression pacifiques, de voter librement et de garantir la transparence et la confiance dans les procédures de vote et de dépouillement ».

Alain Diasso

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

L'école primaire Jean-Félix-Tchicaya bientôt dans une peau neuve

Bâtiments délabrés, manque d'électricité et de mur de clôture adéquat, l'établissement, situé en plein centre-ville de Pointe-Noire, donne de la peine à voir. La société Eni-Congo, dans sa politique sociale, a décidé de le réhabiliter afin de favoriser l'accès des élèves à un éducation de qualité.

La réhabilitation de l'école Jean-Félix-Tchicaya porte sur les travaux de peinture, la construction d'une salle multimédia, la réfection des toitures et des toilettes pour élèves et enseignants et l'électrification des salles de classe. Les travaux sont exécutés par la société Paloma service pour une durée de près d'un mois.

Cet acte qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des responsables scolaires et des élèves est posé par la société Eni-Congo. Il s'agit là en fait d'un acte de soutien qui va permettre aux élèves d'étudier dans un environnement sain.



Le bâtiment colonial de l'école primaire Jean-Félix -Tchicaya dans un état de délabrement total/Adiac

Le directeur, Roland Matomene-Koubikana, a remercié la société Eni Congo pour avoir pensé à son école. « Un véritable merci à Eni-Congo. Quand les conditions sont bonnes, les enfants aussi apprennent

bien. Nous avons une grande maison au centre de la cour et nous souhaitons qu'elle soit détruite parce qu'elle est dans un état de délabrement avancé et est devenue un foyer pour les petits délin-

quants », a-t-il dit.

Pour l'histoire, l'école Jean-Félix-Tchicaya, autrefois appelée Ecole de Losange, a été créée en 1930 par le père Losange. À cette époque, seuls les enfants des expatriés blancs étaient cen-

sés bénéficier de ses enseignements. Deux ans après l'indépendance du pays et par décret présidentiel, cette école changea de nom et devint l'école Jean-Félix-Tchicaya. Et un Africain fut placé à sa tête, Paul Ntonga. Depuis lors, elle reçoit tous les élèves sans distinction aucune. Aujourd'hui, cette école compte six salles de classe pour un effectif global de deux cent neuf élèves. Avec une seule vague, elle ne fonctionne que la matinée à partir de 7 h jusqu'à 12 h.

Elle est présentement dans un état piteux avec des latrines qui laissent à désirer et son mur de clôture jusqu'à lors inachevé. « Les gens rentrent et sortent comme ils veulent. Et la nuit, ils viennent déféquer dans les salles de classe. On a, par exemple, retrouvé dans une salle mise hors service près d'une quarantaine de préservatifs utilisés », s'est plaint Roland Matomene-Koubikana.

Hugues Prosper Mabonzo

MUSIQUE

Caprice Diconn en concert acoustique

Les fêtes de fin d'année s'annoncent bien dans la ville océane et pour préparer cette période dans la joie, l'artiste musicien se produira, le 8 décembre à partir de 19 heures, au restaurant le Pynaret, dans le quartier Foucks.

Musicien passionné, éternel curieux, toujours guidé par le désir d'aventure, Caprice Diconn est l'un des artistes

congolais les plus complets, menant parallèlement sa carrière de chanteur auteur-compositeur-interprète et celle d'ingénieur de son depuis plusieurs années.

Cette semaine, l'artiste sera en concert à Pointe-Noire et cette fois-ci, dans une nouvelle posture. Il va interpréter ses plus belles chansons en mode acoustique, une musique instrumentale sin-



Caprice Diconn

gulière qui parle à l'âme, au cœur et au corps.

Pour ce concert, Caprice Diconn va proposer à ses fans une musique à son image. Au programme, de nouvelles compositions originales et quelques surprises teintées d'influences multiples au gré

des envies d'ici et d'ailleurs, parsemées d'histoires de tous genres. Artiste-chanteur, Caprice Diconn manie avec brio sa guitare grâce à laquelle il emmène souvent le public dans un beau voyage à travers le monde avec pour départ, le Congo

son pays avant d'atteindre d'autres univers.

De par sa connaissance, l'artiste a visité la plupart d'univers musicaux et les a même intégrés dans ses propres compositions avec une beauté époustouflante comme résultat. Son sens de rythme est présent dans chaque morceau qu'il interprète, sa voix rossignole étant une magie sans tour de passe-passe qui amène le public au firmament.

Notons que les concerts de Caprice Diconn sont toujours chaleureux, empreints de joie et de partage, pour le plus grand plaisir des mélomanes. L'artiste invite la population à venir nombreuse lors de ce concert de samedi au restaurant le Pynaret. Une occasion pour elle d'apprécier son répertoire teinté de pure rumba, une musique douce, espiègle, parfois puissante qui s'écoute et qui se danse à deux.

H.P.M.

Artiste-chanteur, Caprice Diconn manie avec brio sa guitare grâce à laquelle il emmène souvent le public dans un beau voyage à travers le monde avec pour départ, le Congo son pays avant d'atteindre d'autres univers.

23^E CAN SENIORS DAMES DE HANDBALL

Les deux Congo se neutralisent

Menées tout au long du match, les Diables rouges ont pu arracher un nul miraculeux de 29-29 contre les Léopards, lors de leur troisième sortie dans la deuxième édition du Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba, le 4 décembre, au gymnase Nicole-Oba.

Les Congolaises de Brazzaville auraient pu faire mieux puisqu'elles avaient l'avantage de la balle de match à une minute de la fin. Malheureusement, à deux reprises, la balle a refusé d'obéir. Il y a donc des regrets à nourrir. Après le Maroc et la Guinée, le match contre la République démocratique du Congo (RDC) était le véritable grand test pour le Congo. Les deux sélections, déjà qualifiées pour les quarts de finale, luttaient pour un meilleur positionnement en vue de tomber sur l'une des équipes les plus faibles du groupe opposé au second tour.

Les Diables rouges qui éprouvent des difficultés à battre les Léopards depuis 2012 avaient un défi à relever. Célestin Mpoua, le sélectionneur de la RDC, l'a même rappelé à la conférence de presse d'après match, statistiques à l'appui. « Depuis que je suis en RDC, c'est le premier nul que je fais avec le Congo. En 2012, nous l'avons battu par dix buts d'écart, en Algérie, c'est cinq buts d'écart. Le Congo joue à domicile. Et ce sont les enfants que moi j'encadre et je connais leur valeur. Il faut les encourager », a expliqué ce Congolais de Brazzaville qui entraîne les Léopards.

En dépit de cette occasion manquée de prendre enfin le dessus sur leurs adversaires, les Diables rouges peuvent toutefois s'estimer heureuses d'avoir réussi à



briser cette série de défaites. Le match commence, d'ailleurs, très mal pour les filles de Vincent. Menées au score dès la première attaque de la RDC, les Congolaises ont passé plus de quatre minutes pour trouver le chemin des filets. Ce qui les condamnait à courir derrière le score. En aucun moment du match, les Diables rouges ont fait la course en tête. Non. Elles ont au contraire déployé les efforts pour recoller au score même quand la RDC avait une marge sécurisante de quatre buts d'écart. Les Congolaises de Brazzaville reviennent à sept buts partout à quinze minutes avant de retrouver les vieux démons. Sept montées non conclues en but, trop de déchets techniques, aucun sept mètres obtenu. Pire encore, aucune frappe hors surface n'était cadrée. Les quelques

rars ont tourné à l'avantage de la gardienne des Léopards, laquelle a multiplié les parades pour mettre les Diables rouges en échec.

C'est même une bonne chance que les Diables rouges ne soit pas menées largement à la mi-temps puisque les Léopards concluaient chaque montée par un but pendant qu'elles galéraient (14-17 à la mi-temps en faveur de la RDC). Deux dernières minutes de folie. A la reprise, les Diables rouges parviennent à recoller au score 20-20 à la 38^e mn mais n'arrivent pas à prendre l'avantage quand l'occasion se présentait. Les Léopards, plus adroites, reprenaient leur avantage de trois buts qu'elles ont inscrits coup sur coup. Mais l'entrée de Grâce Bikindou a apporté l'expérience et de la sérénité chez les Diables

Les séquences du match Congo-RDC/Adiac rouges menées 27-29 à deux minutes de la fin. Heureusement que quand le Congo joue avec son cœur, rien ne lui résiste. Et la RDC a laissé filer la victoire à la dernière minute. Le Congo revient à 29-29 avant de manquer la balle de match. Suzanne Mambou a une fois de plus été élue meilleure joueuse de la rencontre. C'est, d'ailleurs, elle qui a transformé le seul sept mètres obtenu par son équipe à la 52^e mn. Le Congo et la RDC seront départagés au goal différence général. Pour l'instant, c'est le Congo qui a l'avantage.

Les déclarations des deux entraîneurs

« Le Congo doit être heureux d'avoir fait match nul, parce que sur l'ensemble du match, on a été mené pratiquement tout le temps. Honnêtement, le

résultat final est bon pour nous. Je suis très heureux d'avoir arraché ce match nul. La RDC, c'est un tout autre calibre. C'est une équipe qui vise le podium. Physiquement, elle nous a posé des problèmes. Vous avez vu les gabarits. Nous avons pu jouer comme posé, tourné et chercher les solutions. Nous avons eu des déchets au tirs mais ce n'est pas du tout le même adversaire que lors des deux premiers matches », a commenté Thierry Vincent, le sélectionneur des Diables rouges.

Et Célestin Mpoua, le sélectionneur des Léopards, de préciser : « Nous sommes au handball. Le match dure soixante minutes. L'équipe du Congo nous a proposé une défense qui attaque. Il a fallu beaucoup de maturité à nos filles pour essayer de maintenir le score. C'est un match du groupe. C'est ce match qui nous permettait de nous positionner par rapport aux quarts de finale. Mais le Congo a su repérer nos déchets pour faire le résultat. Sur le plan tactique placé, c'était un peu plus compliqué ».

Dans l'autre match du groupe, l'Angola n'a pas fait de détails devant le Maroc. Les championnes d'Afrique l'ont emporté 50-14. Dans le groupe A, le Cameroun s'est qualifié grâce à sa victoire 34-25 contre la Côte d'Ivoire, condamnée à remporter le dernier match pour valider sa présence en quarts de finale. Le duel Algérie-Tunisie s'est soldé sur un nul de 24-24.

Le programme du 6 décembre prévoit la confrontation Sénégal-Algérie en première heure suivie de Guinée-Maroc. A 17 h, la RDC accueille l'Angola avant Côte d'Ivoire-Tunisie.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France (Ligue 2)

Ligue 2, 17^e journée

Le Paris FC corrige Clermont (3-0). Sans Dylan Saint-Louis, resté sur le banc pour le deuxième match d'affilée. Réduit à dix juste avant la pause, Orléans s'incline à Troyes malgré le but de Durel Avounou. Le milieu congolais a été le plus en vue offensivement en première période (passe pour Tell, puis tête hors cadre à la 19^e). Alors que Troyes avait ouvert le score à la 45^e+3, il sonne la révolte avec une belle ouverture pour Tell (48^e), puis égalise d'une belle frappe du gauche, après une perte de balle dans l'axe (56^e). Remplacé à la 86^e, alors que l'Estac avait repris l'avantage aux 66^e et 83^e.



Quatrième but de la saison pour Durel Avounou (DR)

Pour l'USO, la spirale négative se poursuit avec un cinquième match consécutif sans victoire (4 revers et 1 nul). Notons que Morgan Poaty est resté sur banc, tandis que Randi Goteni (non retenu) et Warren Tchimbembé (blessé) étaient absents côté troyen. Toujours pas de Congolais sur la feuille de match du Havre, tombeur de Châteauroux (2-1). Bevic Moussiti Oko, Fernand Mayembo et Alan Dzabana n'étaient pas retenus. Junior Etou était de retour dans le onze de départ de Béziers, après deux matchs ratés pour une douleur au genou. Malgré sa présence, le promu chute lourdement face à un autre promu, Gre-

noble (0-3). Valenciennes est battu à Niort (0-1). Sans Eden Massouema (pubalgie). Nancy prend un point à Ajaccio (1-1). Sans Congolais (Maboulou et Badila à l'infirmerie, Mabella et Bas-souamina non convoqués). Au classement, Nancy, 19^e avec 12 points, reprend espoir en revenant à 5 points du premier non relégable. Valenciennes regarde dans son dos (16^e avec 17 points), comme Béziers (14^e avec 18 points). Septième et huitième avec 28 points, Troyes et le Paris perdent contact avec le quinté de tête. Le Havre, 9^e avec 26 points, et Orléans, 11^e avec 23 points, sont dans le ventre mou.

Camille Delourme